

Verdissement de la Pac 10 clés pour comprendre

Verdissement de la Pac

10

clés pour
comprendre

Reference-environnement.com

Terre&ecos

Édito

Dans cet e-book, nous vous proposons dix clés pour mieux comprendre les enjeux de cette nouvelle réforme de la Pac. Réforme où environnement et agriculture seront étroitement liés. Deux thèmes suivis en permanence dans le seul hebdomadaire spécialement dédié à ceux qui façonnent l'agriculture écologique de demain : reference-environnement.com

La date est fixée. En 2014, une nouvelle réforme de la Politique agricole commune, la Pac, doit entrer en vigueur. Les trois institutions de l'Union, la Commission, le Conseil des ministres des 27 États membres et le Parlement, planchent depuis plusieurs mois déjà sur les questions essentielles à sa construction : quels objectifs, quelles exigences, quel budget ? Si rien n'est encore décidé en ce début d'année 2011, le commissaire européen chargé de l'Agriculture, Dacian Cioloș, a d'ores et déjà annoncé couleur : ce sera du vert. Signe d'une prise en compte plus importante du respect de l'environnement.

Plusieurs scénarios sont encore en lice : du vert léger qui prône une introduction progressive et non obligatoire des mesures environnementales à celui, extrême, vert foncé, porteur d'un basculement complet des aides vers des obligations environnementales. Et les curseurs vont bouger sensiblement d'ici à 2014. Les trois institutions entreront dans le vif du sujet après la présentation, en juillet, du projet de loi européenne (directive) de la Commission. Pour l'heure, les États membres se jaugent, et le Parlement, qui est devenu co-législateur avec le traité de Lisbonne, expérimente sa capacité d'action dans le jeu institutionnel. Preuve en est le rapport du député allemand Albert Dess, présenté au nom de la commission agriculture du Parlement le 15 février. Il propose d'établir un lien entre le paiement direct du premier pilier de la Pac et un « catalogue prioritaire » de mesures environnementales, lesquelles ressortiraient du deuxième pilier relatif au développement rural. La Commission de Bruxelles suggère à l'inverse d'inclure une composante verte directement dans le paiement direct.

La Pac 2014 sera-t-elle une simple mise à jour ou un réel bouleversement ? À charge pour les États membres de se mettre d'accord. Un sacré challenge d'autant que tous, devront tenir compte de l'enveloppe budgétaire qui leur sera allouée.

Anne Gilet

I Sommaire

- 1 | La Pac, c'est quoi au fait? **P.4**
- 2 | Les dates qui ont façonné la Pac **P.6**
- 3 | Les chiffres à retenir **P.7**
- 4 | Chronique d'un verdissement annoncé **P.8**
- 5 | Quels rendez-vous à ne pas manquer d'ici à 2014? **P.10**
- 6 | Les grandes lignes du projet Pac 2014 **P.11**
- 7 | Qui négocie? Qui décide? **P.14**
- 8 | Et les filières animales? **P.15**
- 9 | Qu'en pensent les politiques? **P.16**
- 10 | Société civile, organisations professionnelles, associations :
quelles sont leurs positions? **P.20**

Reference-environnement.com
est une publication de Terre & Ecos

70 rue de Vincennes - 93100 Montreuil
01 53 33 82 34

Directrice de la publication : Catherine Deger
c.deger@terre-ecos.com

Directrice associée : Anne Delettre
a.delettre@terre-ecos.com

Rédactrice en chef : Stéphanie Ayrault
s.ayrault@terre-ecos.com

Journalistes : Mahaut Launay, Gaëlle Gaudin,
Anne Gilet, Jean-Baptiste Pambrun

Maquette : Audrey Zeller

Abonnement, publicité et petites annonces : Baptiste Cazes
01 53 33 82 34 - b.cazes@terre-ecos.com
<http://www.reference-environnement.com/abonnement/>

Reproduction interdite

**Abonnez-vous à Référence environnement
Pour suivre toute l'actualité
sur l'agriculture et l'environnement
<http://www.reference-environnement.com/abonnement/>**



1 | LA PAC, c'est quoi au fait?

Depuis sa création en 1962, la Pac (politique agricole commune) a subi plusieurs réformes : en 1992, en 1999, en 2003. Un bilan de santé en 2007 a programmé une quatrième étape en 2014 pour s'adapter, une nouvelle fois, à l'évolution du contexte agricole. Aux objectifs initiaux centrés sur la productivité, l'autosuffisance alimentaire de l'Europe, un niveau de vie équitable pour les agriculteurs, des prix garantis... se sont ajoutés des objectifs de compétitivité, de biodiversité, de durabilité...

La Pac actuelle est construite autour de deux piliers. Le **premier pilier** concerne les aides aux productions et l'organisation commune des marchés agricoles (OCM). Il est fondé sur des aides directes annuelles, entièrement financées par un fonds européen : le FEAGA ou Fonds européen agricole de garantie. Ces aides directes sont conditionnées au respect par l'exploitant d'exigences réglementaires et des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). C'est la conditionnalité des aides.

Ces aides regroupent :

- les DPU (droits à paiement unique) : les aides sont découplées de la production et calculées à partir de références historiques (moyenne

des aides directes touchées par les agriculteurs sur les années 2000 à 2002). Ces aides sont calculées à l'hectare : qu'il y ait production ou non.

- les aides à l'hectare ou à la tête de bétail pour compenser la diminution des prix agricoles pour les rapprocher des prix mondiaux
- la maîtrise des volumes produits : droits de plantation des vignes (1932), quotas sucriers (1968) et laitiers (1984), jachères (1992), plafonnement des productions de coton, huile d'olive et tabac.

Le **deuxième pilier**, mis en place en 1999, porte sur le soutien au développement rural et à l'environnement. Il est basé sur des mesures pluriannuelles : l'engagement est de

cinq ans. Les crédits encore très minoritaires qui y sont consacrés, ne sont pas liés, même indirectement, à des quantités de denrées agricoles produites mais mis en place pour compenser les pertes de revenus engendrées par ces mesures en faveur de l'environnement. Ces crédits proviennent d'un financement national via le PDRH (programme de développement rural hexagonal) et européen via le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Y sont inclus :

- des mesures agro-environnementales
- un soutien
- aux zones défavorisées (indemnités compensatoires de handicap naturel)

- à l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (subventions d'investissement)
- à l'installation des jeunes agriculteurs
- aux investissements dans les exploitations d'élevage en zone de montagne notamment
- autres aides : forêt, préretraites agricoles, bien-être animal...

Lors du bilan de santé de la Pac en 2007 ont été identifiés de nouveaux défis transversaux auxquels les mesures du second pilier devront répondre : le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité et le fonds laitier.

En 2008, l'enveloppe européenne avoisinait les 40 milliards d'euros : 74 % étaient attribués au 1^{er} pilier, 26 % au 2nd pilier. Depuis 2003, la modulation organise un transfert financier du 1^{er} vers le 2nd pilier. Portant à l'origine sur 5 % des aides à la production, l'objectif est de les faire grimper à 10 % en 2013.



21 LES DATES

qui ont façonné la Pac

CEE = 6 membres

Signature du traité de Rome qui crée l'Union Européenne

1957

- > Augmenter la productivité
- > Garantir l'autosuffisance alimentaire de la CEE
- > Prix garantis
- > Mise en place des OCM (Organisations communes de marché)

Naissance de la Pac

1962

1980

- > Pic des stocks mondiaux de céréales
- > Surproduction
- > Prix très bas

Introduction des quotas laitiers

1984

- > Limiter la surproduction agricole et ses effets néfastes sur l'environnement
- > Garantir une agriculture européenne compétitive

Première réforme de la Pac

1992

- > Apparaissent les premières aides directes aux agriculteurs pour compenser les prix bas
- > Le gel de certaines terres devient obligatoire
- > Les dépenses communautaires sont plafonnées par grands types de production

Deuxième réforme de la Pac Appelée Agenda 2000

1999

Nouvelle réforme de la Pac

2003

UE à 27 = 500 millions d'européens

Bilan de santé de la Pac

2007

- > Un nouveau système de répartition des aides est instauré, indépendant des volumes produits: c'est le découplage
- > Le développement de l'activité économique rural est accentué
- > Volonté d'améliorer la sécurité et la qualité alimentaires tout en préservant l'environnement

2008

Entrée en vigueur de la nouvelle Pac réformée

2014

- > Nouveaux défis à intégrer : alimentation saine et diversifiée
- > Préservation de l'environnement pour gérer durablement les ressources
- > Aboutir à un développement territorial équilibré

3 | LA PAC

en quelques chiffres

- En 2010, l'agriculture représente 40 % du budget de l'Union européenne, soit près de 56 milliards d'euros (70 % du budget en 1984, 43 % en 2008). La Pac « coûte » donc environ 100 € par an à chacun des 50 millions d'Européens.
- La France touche environ 20 % du budget de la Pac : l'Allemagne 13 % et le Royaume-Uni 7 %. Les sommes allouées sont fonction du poids de l'agriculture de chaque pays. Sauf en cas de crise, aucun budget national ne peut être consacré à l'agriculture.
- En 2010, l'agriculture est la deuxième dépense d'intervention de l'UE après la cohésion sociale.
- L'Union européenne est la première puissance exportatrice de produits agricoles.
- La campagne représente aujourd'hui 90 % des territoires de l'Union européenne.
- 11 % de la population active européenne travaille dans le secteur agroalimentaire.

4 | CHRONIQUE

d'un verdissement assuré



Publié en novembre 2007 par la Commission européenne, le « bilan de santé de la Pac » a donné le coup d'envoi à une vaste consultation auprès des États membres sur les mesures à mettre en œuvre pour préparer l'après 2013. Un an après, le 20 novembre 2008, les ministres de l'agriculture s'accordent sur plusieurs mesures dont la suppression des jachères obligatoires d'ici à 2013, l'augmentation progressive des quotas laitiers (1 % chaque année) avant leur disparition totale en 2015 ou encore le « découplage » des aides pour tous les États membres (sauf dans certains secteurs). Une répartition du budget plus favorable au développement rural est également décidée. Déjà, une prise en compte accrue du respect de l'environnement fait partie des priorités. Le terme de « verdissement » de la Pac apparaît.

« reference-environnement.com »
25/11/08, 02/12/08, 02/03/09 et 21/09/09

Le 12 avril 2010, le commissaire européen à l'agriculture Dacian Cioloș lance un débat public sur l'avenir de la Pac à

partir d'un site internet: <http://ec.europa.eu/agriculture/cap-debate>. Objectif: recueillir les réactions, les réflexions des agriculteurs, des associations de protection de l'environnement, des citoyens... au travers de quatre questions: pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole commune? Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture? Pourquoi réformer la Pac? De quoi avons-nous besoin pour la Pac de demain? Car pour lui, « la Politique agricole commune n'est pas qu'une affaire de spécialistes. C'est la politique de tous les Européens. Il est nécessaire d'être à l'écoute des citoyens européens. Il faut prendre le temps de recueillir les idées et les attentes de tous les acteurs de la société. »

M.D.

« reference-environnement.com »
19/04/2010

Le 19 juillet 2010: Dacian Cioloș livre une première synthèse de l'enquête. 5 700 contributions ont été recueillies via le net. Une idée forte ressort: la nécessité de renforcer les synergies, sans les opposer, entre la compétitivité

et la performance environnementale de l'agriculture européenne. Mais la plupart des agriculteurs consultés ne voient pas la nécessité de réformer de fond en comble la Pac et défendent son architecture actuelle. Ils sont favorables à des mesures en faveur de l'environnement, de la qualité des produits et du bien-être des animaux, mais restent attachés au maintien d'un socle de paiements directs, considérés comme un soutien du revenu vital, pour la compétitivité de l'agriculture européenne. **J.P.**

« reference-environnement.com »
30/07/2010

Le 21 septembre 2010, réunis en conseil informel à Bruxelles, les vingt-sept pays de l'Union européenne se sont mis d'accord pour le maintien des deux piliers de la *Politique agricole commune* (Pac), à savoir les aides directes aux exploitants et les mesures de marché d'une part, et les dépenses de développement rural d'autre part. Mais d'ores et déjà, un nouveau bras de fer s'annonce entre les États membres. La Grande-Bretagne notamment plaide pour une réduction du budget agricole. **J.P.**

« reference-environnement.com »
28/09/2010

Le 22 septembre 2010, le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, parle à son tour de « verdissement ». Il se dit en effet « favorable au verdissement du 1^{er} pilier de la Pac », autrement dit à la prise en compte d'objectifs écologiques dans le pilier destiné au financement des aides directes des agriculteurs. « L'environnement ne doit pas être perçu comme une sanction pour les agriculteurs mais une valorisation de leur métier », précise-t-il. **J.P.**

« reference-environnement.com »
28/09/2010

**LES ÉTATS FAVORABLES AU
VERDISSEMENT :**
**Royaume-Uni, Pays-Bas,
Suède, Danemark**

**LES ÉTATS OPPOSÉS À TROP
DE VERDISSEMENT :**
**France, Allemagne, Italie,
Espagne, Pologne,
Roumanie**

Le 18 novembre 2010, la Commission européenne présente les grandes lignes de la réforme de la Pac pour la période 2014-2020 avec comme objectif non dissimulé, une prise en compte plus importante de l'environnement. Les deux piliers seront conservés. Le verdissement engagé. Mais pour y parvenir, trois options : la première, impliquant un *statu quo* avec des améliorations limitées comme une redistribution plus équitable des subsides. La seconde, intermédiaire, instituant un régime d'aides plus équilibrées, plus ciblées et plus durables. Et enfin, une troisième, radicale, entraînerait la fin des aides au revenu et la suppression de la plupart des mesures d'intervention sur les marchés. La seconde option porte les faveurs de Dacian Cioloș. « L'agriculture européenne ne doit pas seulement être compétitive sur le plan économique mais également sur le plan environnemental », expliquait-t-il. **J.P.**

« reference-environnement.com »
23/11/2010

23 novembre 2010 : Dacian Cioloș lance une nouvelle consultation publique au sujet de sa communication du 18 novembre sur la Pac 2014. Jusqu'au 25 janvier, chaque citoyen avait la possibilité d'écrire à l'adresse mail agri-cap-towards2020@ec.europa.eu. Tous les avis étofferont l'étude d'impact qui accompagnera les propositions législatives attendues en juin 2011.

Cette étude d'impact devrait permettre de déterminer les pratiques actuelles vertes les plus efficaces.

28 février 2011 : L'eurodéputé allemand Albert Dess a présenté le 28 février, à la commission de l'Agriculture du Parlement européen, son rapport sur la Pac à l'horizon 2020. Ce projet de texte fait des propositions de résolutions, notamment sur ce qu'il appelle « l'écologisation » qui sont assez différentes celles émanant des scénarios de la Commission européenne du 18 novembre 2010. Le versement des aides directes doit être en lien étroit avec le respect d'un programme prioritaire de protection des ressources. Selon le rapporteur, chaque État membre doit choisir, dans le second pilier, deux programmes de base dans un catalogue de thèmes écologiques comme la réduction de l'érosion, les pâturages naturels, le maintien de la biodiversité, les mesures liées au changement climatique... Les eurodéputés peuvent déposer leurs amendements jusqu'au 14 mars. Le texte sera soumis au vote en juin 2011. **M.D.**

« reference-environnement.com »
8/03/2011

VERDISSEMENT :
« meilleure prise en compte intellectuelle et budgétaire des contraintes environnementales ». Définition donnée par Maud Labat, représentante de la Commission européenne à Paris, lors du colloque organisé par l'association Farre. Le 12 janvier 2011

DÉFINITION

5 | QUELS RENDEZ-VOUS à ne pas manquer d'ici à 2014?

14 mars : Date limite pour déposer les amendements au rapport Albert Dess au Parlement européen.

Semaine du 2 mai 2011 : Vote du rapport Albert Dess en commission de l'Agriculture du Parlement européen.

Juin 2011 : Vote du rapport Albert Dess en session plénière du Parlement européen.

Juillet 2011 : Présentation par la Commission du projet de loi européenne sur la Pac à l'horizon 2020 et communication sur les perspectives financières (le budget pluriannuel) 2014-2020. A partir de cette date, les États membres et le Parlement européen entrent dans les négociations concrètes.

Fin 2012 : Date théorique pour obtenir un compromis politique entre le Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union et le Parlement européen. Les débats s'annoncent animés.

Premier semestre 2013 : Débats nationaux sur les modalités de mise en œuvre dans chaque État membre.

Mi 2013 : Notification à la Commission des modalités nationales de mise en œuvre.

1^{er} janvier 2014 : Entrée en vigueur de la Pac réformée.

6 | QUELLES SONT les grandes lignes du projet Pac 2014?

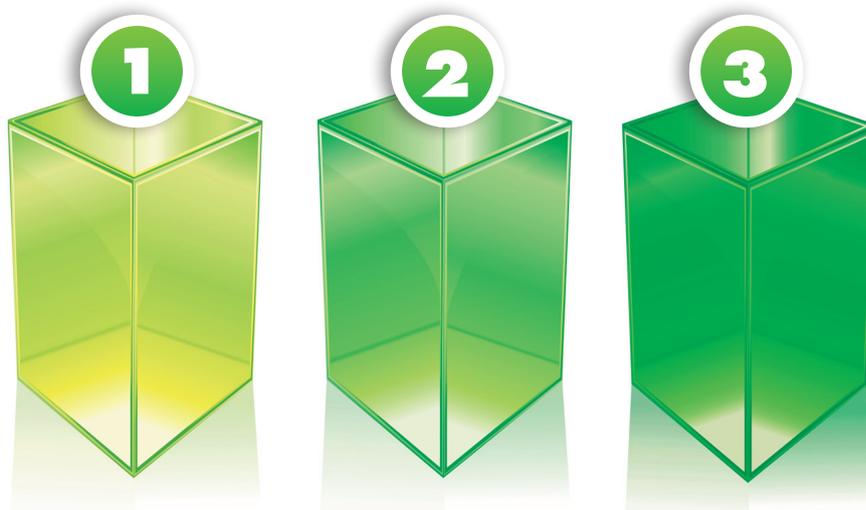
Le projet de la Commission européenne sur l'avenir de la Politique agricole commune a été dévoilé le 17 novembre 2010. Principaux objectifs de l'après Pac 2013 : une production alimentaire viable, une gestion durable des ressources naturelles et un développement territorial équilibré.

Pour satisfaire ces objectifs, la Commission européenne propose tout d'abord que la Pac reste structurée en deux piliers : un premier pilier comprenant les paiements directs et les mesures de marché, dont les règles sont clairement définies au niveau de l'UE, et un deuxième pilier comprenant les mesures pluriannuelles de développement rural au sein duquel les options sont formulées au niveau de l'UE mais où le choix définitif en ce qui concerne les régimes revient aux États membres ou aux régions dans le cadre d'une

gestion conjointe. D'autres enjeux sont fixés comme une meilleure répartition des aides entre agriculteurs. Les critères d'attribution de ces aides doivent être simplifiés, de manière à ce que les contribuables européens comprennent réellement ce qu'ils financent.

Afin de relever ces grands défis, la Commission européenne a identifié trois options possibles : options qui divisent les 27 États Membres et qui feront, dans les prochains mois, l'objet de négociations.

...





• **Option 1** : Remédier aux insuffisances les plus pressantes que présente la Pac par des changements progressifs. C'est l'option « light » du verdissement, la verte claire: un statu quo amélioré de la Pac actuelle en quelque sorte.



• **Option 2** : Faire de la Pac une politique plus écologique, plus équitable, plus efficace et plus efficace. Cette option, de couleur vert moyen, a la préférence de la Commission car elle permettrait à l'agriculture de faire face aux nouveaux défis économiques, environnementaux et sociaux.



• **Option 3** : La plus radicale, de couleur vert foncé. Elle implique de renoncer aux mesures de soutien au revenu (75 % des dépenses actuelles) et aux mesures de marché (7 % des dépenses). Toutes les actions et les budgets seraient alors concentrés sur des objectifs environnementaux.

Cela reviendrait à une réorientation totale du soutien agricole vers la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, sans intervention de l'Union européenne sur les marchés et sans soutien aux revenus agricoles. Les paiements directs seraient remplacés par des paiements plafonnés pour les biens publics environnementaux. Les conséquences d'une telle réforme iraient de la réduction de la production à celle des revenus, en passant par la désertification de certaines régions et à l'intensification de la production dans d'autres.

EN RÉSUMÉ

Un premier pilier « plus vert » avec une composante écologique obligatoire dans les paiements directs. Un deuxième pilier qui se focalise davantage sur la bonne gestion des ressources naturelles. Davantage de complémentarité entre les deux piliers est prévue.

DESCRIPTION

des trois options générales

	Paiements directs	Mesures de marché	Développement rural
Option 1	<p>Répartir de manière plus équitable les paiements directs entre les États membres (tout en maintenant tel quel le mécanisme actuel de paiement direct)</p>	<p>Renforcer les outils de gestion des risques. Rationaliser et simplifier, le cas échéant, les instruments de marché existants</p>	<p>Maintenir l'orientation donnée par le bilan de santé, à savoir augmenter le financement pour relever les défis liés aux changements climatiques, à l'eau, à la biodiversité, aux énergies renouvelables et à l'innovation.</p>
Option 2	<p>Répartir de manière plus équitable les paiements directs entre les États membres et modifier sensiblement la définition de ces paiements.</p> <p>Les paiements directs seraient ainsi composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un taux de base servant de soutien au revenu, • un soutien complémentaire obligatoire pour les biens publics environnementaux au moyen d'actions agroenvironnementales simples, généralisées, non contractuelles et annuelles, basé sur les coûts supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de ces actions (pâturages permanents, rotation des cultures...), • un paiement complémentaire et optionnel à l'intention des exploitants des zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques (chaque État membre ayant une marge de manœuvre dans la délimitation de ces zones), • un paiement couplé optionnel en faveur de certains secteurs et régions, • l'instauration d'un revenu-plancher pour les petits agriculteurs. <p>Plafonner le taux de base tout en tenant compte de la contribution des exploitations de grande taille à l'emploi dans les zones rurales</p>	<p>Améliorer et simplifier, le cas échéant, les instruments de marché existants (stockage, subventions aux exportations, taxes aux exportations...)</p>	<p>Adapter et compléter les instruments existants pour mieux s'aligner sur les priorités de l'UE, avec des mesures de soutien axées sur l'environnement, les changements climatiques et/ou la restructuration et l'innovation, et pour renforcer les initiatives régionales/locales.</p> <p>Renforcer les outils de gestion des risques existants et introduire un outil de stabilisation des revenus compatible avec la boîte verte de l'OMC, pour compenser les pertes de revenu importantes.</p> <p>Une certaine redistribution des fonds entre les États membres, fondée sur des critères d'objectifs, pourrait être envisagée.</p>
Option 3	<p>Supprimer progressivement les paiements directs dans leur forme actuelle</p> <p>Les remplacer par des paiements plafonnés pour les biens publics environnementaux et par des paiements complémentaires pour les exploitants des zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques.</p>	<p>Supprimer toutes les mesures de marché, à l'exception éventuelle des clauses de perturbation qui pourraient être utilisées en période de crise profonde.</p>	<p>Les mesures seraient principalement axées sur les changements climatiques et les questions environnementales.</p>

71 QUI NÉGOCIE ?

Qui décide ?

Au niveau européen, les négociations sur la réforme de la Pac impliquent :

• **La Commission européenne.**

C'est l'organe exécutif de l'Union européenne. Elle représente et défend les intérêts de tous les États membres en formulant des propositions qu'elle soumet au Conseil des ministres et au Parlement. Présidée par José Manuel Barroso (Portugal), la Commission regroupe 27 commissaires, un par État membre : le roumain Dacian Cioloș, pilote l'Agriculture et le français Michel Barnier « le Marché intérieur et les Services ».

• **Le Parlement européen.**

C'est l'institution représentant les peuples des États membres de l'Union européenne. Il est composé de 736 députés, dont 72 français. Son rôle



s'est progressivement renforcé à travers les différents traités, mais aussi avec l'élection au suffrage direct de ses députés à partir de 1979. Avec le dernier traité de Lisbonne, il est devenu co-législateur en matière de politique agricole avec le Conseil des ministres.

• **Conseil des ministres.** Composé des ministres de l'agriculture des 27 États membres de l'Union (France, Allemagne, Espagne, Portugal, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, République Tchèque, Autriche, Slovaquie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Grèce, Chypre, Malte, Lituanie, Lettonie, Estonie, Finlande, Suède, Danemark). Il se réunit chaque mois à Bruxelles ou à Luxembourg pour assurer la gestion de la Pac et discuter des propositions de la Commission.

8 | ET LES FILIÈRES ANIMALES

dans tout cela?

La Pac s'intéresse bien évidemment aux filières animales car son rôle est aussi de préserver la santé des consommateurs européens. Comment? En s'attachant autant à la quantité qu'à la qualité des aliments, en interdisant l'utilisation d'hormones de croissance pour la viande bovine ou de

chlore dans la volaille, en imposant des règles d'étiquetage pour garantir l'origine et la composition des aliments (viande bovine par exemple) et en mettant en valeur les produits de haute qualité au travers de labels... Une attention particulière est ainsi accordée au bien-être et à la santé des animaux, de la naissance à l'abattage. Des contrôles vétérinaires fréquents permettent de s'assurer de leurs bonnes conditions d'élevage. Certains aimeraient voir la Pac 2014 devenir plus favorable aux éleveurs. Mais sur ce sujet, rien n'est tranché. Les échanges se poursuivent.



**Abonnez-vous
à Référence
environnement
Pour suivre toute
l'actualité
sur l'agriculture et
l'environnement**

9 | QU'EN PENSENT les politiques?



Le point de vue du Commissaire européen à l'Agriculture

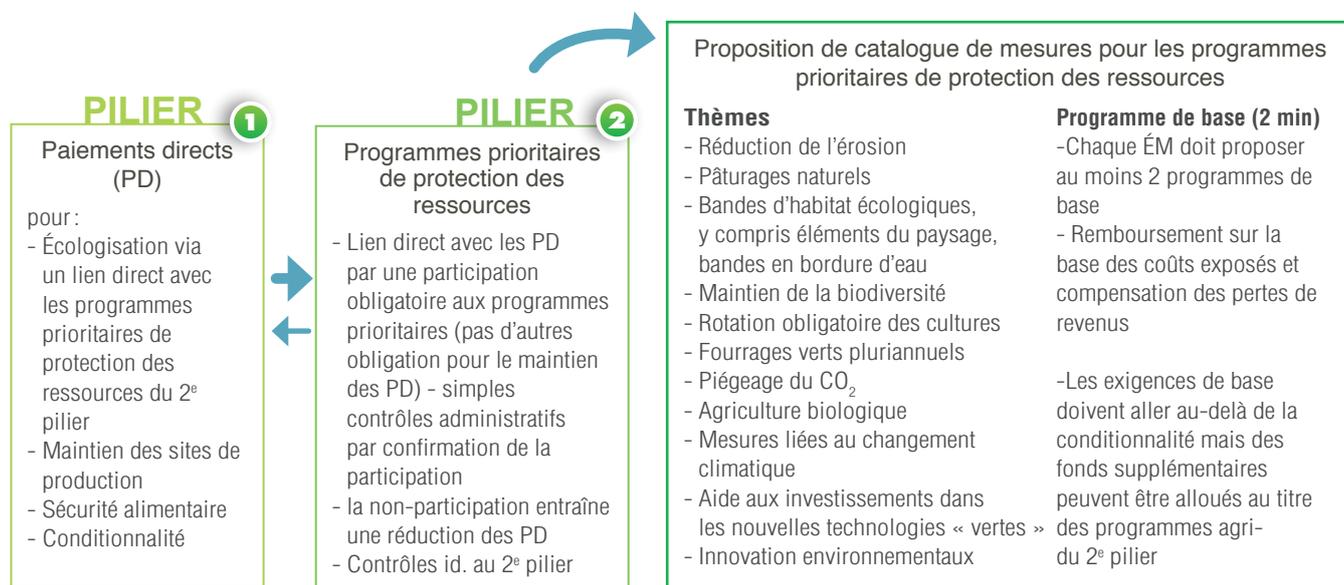
Dacian Cioloș, Commissaire européen à l'Agriculture est favorable à une politique compétitive sur plan économique et écologique. En novembre 2010, il confie : « rémunérer les services collectifs rendus par les agriculteurs à la société augmenterait l'efficacité du soutien à l'agriculture européenne ». La Commission « cherche à renforcer les performances environnementales de la Pac au moyen d'une composante écologique obligatoire dans les paiements directs qui prendrait la forme de mesures environnementales applicables sur le territoire de l'Union européenne ». La Commission envisage alors des actions environnementales simples, généralisés, annuelles et non contractuelles qui iraient au-delà de la conditionnalité. De fait, il y aurait plus de complémentarité entre les deux piliers. Un paiement lié au respect de mesures obligatoires aurait un effet démultiplicateur dans la prise en compte des services environnementaux rendus. Les mesures à respecter

iront au-delà des règles de base de la conditionnalité des aides. Le verdissement de la Pac est la pierre angulaire du nouveau système qui doit faire face au défi du changement climatique et à l'épuisement des ressources naturelles mais tout en permettant de rester compétitifs sur la scène internationale. Au cours de l'analyse d'impact et de la consultation actuelle reste à déterminer les pratiques agricoles vertes les plus efficaces. Les agriculteurs européens sont des acteurs primordiaux, d'où la pertinence d'un système d'incitation.

Parlement européen : prudence affichée sur le verdissement de la Pac

Le député démocrate-chrétien allemand Albert Dess, rapporteur du Parlement européen sur l'avenir de la Pac, propose d'établir un lien entre le paiement direct du premier pilier de la Pac et un « catalogue prioritaire » de mesures de verdissement qui ressortiraient du deuxième pilier relatif au développement rural, contrairement à la Commission de

PISTES POUR L'APPLICATION de l'écologisation



Bruxelles qui elle, suggère d'inclure une composante verte directement dans le paiement direct. Selon Albert Dess, des sanctions sous la forme d'une réduction du paiement direct pourraient être imposées aux exploitants qui ne respecteraient pas au moins deux des dispositions du « catalogue prioritaire » relatif aux mesures environnementales. En parallèle, il propose de passer graduellement de la référence historique à un paiement unique national ou régional à partir de 2014. Il s'oppose par ailleurs à tout plafonnement du paiement par exploitation. Pour la gestion des marchés, il plaide pour un filet de sécurité à plusieurs niveaux : stockage privé, intervention publique, outils en cas de perturbation des marchés et clause

de sauvegarde pour permettre à la Commission de réagir rapidement en cas de crise.

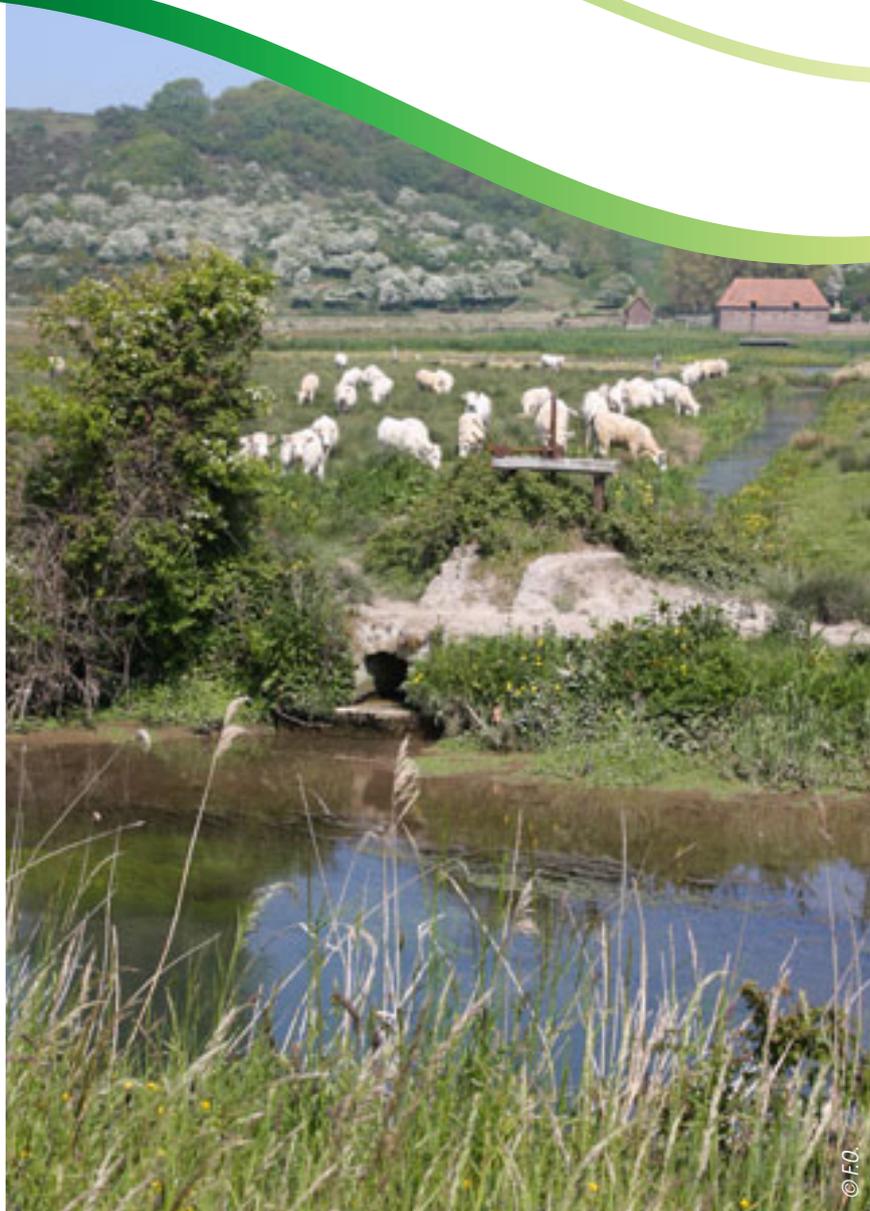
E.D.

« reference-environnement.com »
 22/02/2011

Les ministres européens de l'Agriculture insistent sur la dimension rurale de la Pac

Le Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne a consacré son troisième débat relatif à la future Pac, lundi 21 février, sur « un développement territorial équilibré ». Plusieurs pays ont notamment noté que la politique de développement rural devrait être mieux coordonnée notamment avec la politique régionale ou les fonds de cohésion. Et de suggérer que le renforcement de

l'économie rurale devrait reposer sur la diversification, le développement des marchés locaux et d'autres activités liées à l'agriculture. Le premier débat des ministres avait porté sur la production alimentaire viable. De nombreux pays estiment que, pour atteindre cet objectif, la Pac devra encore prévoir un certain niveau de soutien aux revenus agricoles ainsi qu'un filet de sécurité constitué par des mesures de soutien du marché, pour aider les agriculteurs à faire face aux situations de crise. Au cours du deuxième débat, certains pays ont souscrit à la suggestion de la Commission de faire du premier pilier de la Pac la principale composante de la démarche visant à rendre la politique agricole plus écologique, tandis que d'autres ont indiqué préférer que les mesures environnementales relèvent du second pilier et du développement rural. La présidence hongroise de l'Union doit désormais préparer les conclusions du Conseil qui devraient être adoptées lors de la prochaine réunion en mars. Sur la base du résultat du débat institutionnel, il est prévu que la Commission présente, au cours du deuxième semestre de 2011, ses propositions législatives sur la Pac à l'horizon 2020. **E.D.**
[« reference-environnement.com »](http://reference-environnement.com)
28/02/2011



La Pac « verte » divise à Bruxelles

Les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne ont débattu, lors de leur dernier conseil, le 24 janvier à Bruxelles, de l'avenir de la Pac. Si tous les États membres reconnaissent l'objectif général de développer une gestion durable de l'agriculture européenne dans le cadre de la réforme de la Pac, ils se divisent toutefois sur les différentes options proposées par la Commission. Certains soutiennent l'idée d'un verdissement du premier pilier de la Pac (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, Danemark), d'autres (France, Allemagne, Italie, Espagne,

Pologne, Roumaine) préfèrent que les mesures environnementales demeurent dans le deuxième pilier. Un verdissement de la Pac est acceptable, à condition qu'il soit « intelligent », affirme le ministre français de l'Agriculture Bruno Le Maire. Autrement dit, qu'une telle politique, aussi « noble » soit-elle, ne réduise pas le budget de la Pac. Or, justement, les pays qui demandent le verdissement du premier pilier sont ceux qui sont originellement opposés à la Pac et qui veulent réduire son budget. Et verdir le premier pilier, renforcerait « l'éco-conditionnalité » des aides. De ce fait, moins d'agriculteurs seraient

éligibles selon les nouveaux critères environnementaux et du coup, la Pac reviendrait moins cher. **E.D.**
« reference-environnement.com »
08/02/2011

La France et l'Allemagne font position commune

« La Pac doit rester une politique commune financée principalement par le budget communautaire », affirmaient le 14 septembre 2010 les délégations des deux parlements français et allemand, soulignant que la sécurité alimentaire et sanitaire était un objectif stratégique. En matière de compétitivité, dans un contexte de volatilité croissante des prix agricoles, un cadre de régulation s'impose et doit comprendre un filet de sécurité pour protéger les agriculteurs en cas de crises exceptionnelles des marchés, avec, dans ce but, un aménagement des instruments de marché. Les États membres doivent aussi pouvoir favoriser la contractualisation entre producteurs, industriels et distributeurs et « renforcer le poids des producteurs afin de rééquilibrer les rapports dans la chaîne alimentaire ». D'autres mesures en matière d'aides et sur l'environnement sont également proposées. Les délégations reconnaissent la nécessité des aides directes qui sont « une juste

compensation des surcoûts de production induits par les normes communautaires et contribuent à rémunérer la fourniture de biens publics utiles à la société, qui ne peuvent être garantis par le marché », tout en précisant la nécessité d'évolution du régime des paiements uniques et de simplification de la Pac. Les objectifs environnementaux doivent faire partie intégrante de la Pac, « avec une nécessité de supprimer la bureaucratie et de respecter les objectifs de politique agricole du traité de Lisbonne ». Les paiements directs restent indispensables pour atteindre ces objectifs. **J.P.**

Bruno Le Maire : pour avancer dans l'agriculture durable, il faut des aides

La suppression des aides directes aux exploitants dans le cadre de la révision de la Pac, option envisagée

dans un document de la Commission européenne, irrite Bruno Le Maire. « Il y a des choses qui ne sont pas acceptables pour la France », a souligné le 26 octobre 2010 le ministre français de l'Agriculture, en marge d'une réunion avec ses homologues européens à Luxembourg. Pour Bruno Le Maire, « on a besoin de moyens d'intervention (sur les marchés), on a besoin de filets de sécurité, on a besoin évidemment d'avoir des soutiens financiers aux exploitations, notamment pour leur permettre d'avancer dans l'agriculture durable ». Le Commissaire européen en charge de l'Agriculture, Dacian Cioloș, doit présenter le 17 novembre les grandes lignes de la réforme de la Pac après 2013. **J.-P.**
« reference-environnement.com »
02/11/2010



101 SOCIÉTÉ CIVILE, ORGANISATION PROFESSIONNELLES, ASSOCIATIONS : **quelles sont leurs positions ?**



Comité des régions de l'Union européenne : soutenir les circuits courts

Intégrer la question des circuits courts à la Pac 2014 pour améliorer l'accès des producteurs aux marchés locaux, tel était l'un des messages porté par le Comité des régions de l'Union européenne, le 27 janvier, lors de sa rencontre avec Dacian Cioloș. Le comité souligne également les avantages économiques, sociaux et environnementaux des circuits courts. Il plaide aussi pour une définition claire des « systèmes agroalimentaires locaux », préalable nécessaire à l'élaboration de lignes directrices censées contribuer à leur développement. Il promeut des mesures de soutien aux circuits courts, via les collectivités et les organisations de producteurs.

Il reste « beaucoup à faire pour renforcer le professionnalisme et la valeur ajoutée des systèmes agroalimentaires locaux, et c'est la raison pour laquelle j'aimerais que le commissaire relève ce défi dans le cadre de sa réforme de la Pac », a conclu la porte-parole du CDR.

M.L.

« reference-environnement.com »
08/02/2011

Parcs naturels régionaux : l'approche territoriale, seul vecteur d'un développement agricole durable.

La Fédération des Parcs naturels régionaux français a adressé au Commissaire européen à l'Agriculture, Dacian Cioloș, le 25 janvier, une série de propositions sur la réforme de la Pac. « Pour réussir le tournant

© F.O.

environnemental de l'agriculture européenne, la Pac doit s'appuyer sur les ressources des territoires », explique la fédération dans son document intitulé « L'approche territoriale, vecteur d'un développement agricole durable ». Les parcs se proposent d'accompagner l'agriculture européenne vers des pratiques durables qui prennent en compte la diversité des territoires et des ressources naturelles, comme elle le fait déjà sur ces territoires français par le biais de leurs nouvelles chartes. Ces dernières répondent localement aux problématiques de la sécurité alimentaire, de la protection des ressources naturelles, de la lutte contre le changement climatique, du développement rural et de l'emploi.

M.L.

« reference-environnement.com »
31/01/2011

Les amis de la Terre : « une Pac verte et sociale »

« La Pac est injuste, illégitime et asociale ! » Voici l'un des messages du guide de la Pac, co-signé par les

ONG rassemblées dans le groupe PAC 2013, issu des Amis de la Terre. Ces ONG attendent des avancées sur des mesures liant de façon obligatoire les aides aux couverts hivernaux, prairies permanentes, jachères environnementales... Elles militent particulièrement pour l'activation du principe du pollueur-payeur. Pour Marc Dufumier, agronome, conseiller auprès de la Fondation Nicolas Hulot, il convient de donner plus de poids à la recherche, d'accompagner les agriculteurs pour « revisiter les systèmes de production ». Il plaide pour que l'Europe retrouve son indépendance protéique. « Quel non sens, clame-t-il, d'importer du soja du Brésil, pays où une frange de la population a encore faim, pour doper les algues vertes de notre littoral... » Pour le collectif, il n'est pas question de renationaliser les aides agricoles, mais de les répartir de façon plus juste. Il pose alors ses conditions : « si le gouvernement français ne défend pas cette Pac verte calquée sur un modèle d'agriculture durable, les ONG ne soutiendront pas cette réforme ».

A.D.

« reference-environnement.com »
08/02/2011

De gauche à droite :
Jean-Claude Bévilard de FNE,
Geneviève Savigny de la Confédération paysanne, Marc Dufumier pour la Fondation Nicolas Hulot.

Copa-Cogeca : les contraintes réglementaires, ça suffit

Le 12 janvier à Bruxelles, les organisations et coopératives agricoles européennes réunies au sein du Copa-Cogeca ont critiqué les propositions de verdissement de la Commission. Le Président du Copa, Pdraig Walshe, a rappelé que « depuis le début des années 1990, les agriculteurs ont dû faire face à toute une série de nouvelles réglementations pour garantir la protection de l'environnement, dont le contrôle des nitrates, la directive relative à la protection des sols ainsi que des règles concernant le bien être animal ». Et de poursuivre : « cela a entraîné une augmentation considérable des coûts que les agriculteurs ne peuvent pas compenser via le marché ». Le Copa estime qu'il est possible de trouver des solutions pour que les agriculteurs européens maintiennent la production « tout en ayant un impact positif sur l'environnement ou le changement climatique ». « Une prime à l'herbe pourrait par exemple les aider à maintenir la production, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à apporter d'autres bénéfices environnementaux », a souligné Pdraig Walshe.

J.P.

« reference-environnement.com »
18/01/2011





Christophe Grison, président de Farre

Farre: « Proposer une réforme ambitieuse »

Pour Christophe Grison, agriculteur dans l'Oise et président du réseau Farre, « l'Union européenne va devoir faire preuve d'imagination et de conviction pour ne pas se laisser enfermer dans une seule logique budgétaire comme le souhaitent les Anglo-saxons. A ne pas vouloir assumer pleinement une

politique de la production dans le domaine agricole, l'Europe pourrait voir cette production filer ailleurs, comme cela a été le cas pour d'autres secteurs (l'industrie notamment). Si nous ne voulons pas subir le même sort sur le plan agricole et nous faire chasser de la production alimentaire mondiale, il est urgent de proposer une politique agricole européenne ambitieuse qui articule véritablement le défi de la productivité aux préoccupations environnementales ». Pour

lui, il convient de changer l'esprit tout entier de l'ancienne Pac : premier et second pilier afin « d'orienter la totalité des agricultures, pas seulement l'agriculture biologique, vers des formes de production plus respectueuses des écosystèmes. Ce mouvement est déjà amorcé en France au travers d'agriculteurs qui n'ont pas attendu le Grenelle de l'environnement pour modifier leurs pratiques ».

A.D.

« reference-environnement.com »
18/01/2011

Verbatim

Jean-Claude Bévilard,
agriculteur,
membre de FNE

« Nous souhaitons que l'agriculture s'inscrive dans une logique de sauvegarde des territoires et du maintien

de la biodiversité. Notre message est simple : poursuivons dans la lancée du Grenelle ! Il faut rendre l'agriculture légitime aux yeux de la société en faisant de l'environnement l'un de ses objectifs majeurs. Notre prochain congrès (Ndlr: les 31 mars et 1^{er} avril à Marseille) sera consacré à l'agriculture et à la réforme de la Pac. Nous invitons les agriculteurs à se joindre à nos travaux. »

« reference-environnement.com »
15/02/2011

Lancement de la pétition pour soutenir la luzerne

La luzerne est menacée de disparition en raison d'une modification des règles de la politique agricole commune. Une pétition en ligne est adressée au Commissaire européen en charge de l'agriculture lui demandant de modifier son projet de règlement. www.sauvonslaluzerne.org ».

« reference-environnement.com » **8/02/2011**



VIENT DE PARAÎTRE

